Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Resiliation d'un contrat militaire de chasseur alpin

Par Visiteur

Bonjour,
je suis militaire au 27 bataillon de chasseurs alpins a annecy dans l'armée de terre, je me suis engagé le 5 fervrier 2008 pour un contrat de 5 ans mais aujourd'hui je recherche des solutions pour rompre mon contrat.
J'ai 20 ans, je suis célibataire et je suis loger gratuitement par ma mère lorsque que je ne suis pas a la caserne ou dans un camp militaire perdu au milieu de nul part...
Merci d'avance pour votre réponse, cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

je suis militaire au 27 bataillon de chasseurs alpins a annecy dans l'armée de terre, je me suis engagé le 5 fervrier 2008 pour un contrat de 5 ans mais aujourd'hui je recherche des solutions pour rompre mon contrat.
J'ai 20 ans, je suis célibataire et je suis loger gratuitement par ma mère lorsque que je ne suis pas a la caserne ou dans un camp militaire perdu au milieu de nul part...
Merci d'avance pour votre réponse, cordialement

Malheureusement, les contrats d'engagement militaire ne peuvent être rompus qu'avec l'accord de la hiérarchie; et à la différence d'un militaire de carrière, l'armée n'est absolument pas tenue de donner son accord.

En effet, un contrat d'engagement de 5 ans vous engage personnellement pour cette durée et vous êtes contraint de poursuivre le contrat jusqu'à son terme.

L'armée ne laisse pas facilement partir ses hommes.

Une autre solution serait néanmoins possible; il s'agirait cette fois-ci d'attendre la dernière année de service et de présenter une demande de reconversion afin de pouvoir bénéficier d'un congés de un an lui permettant de bénéficier des aides de retour à la vie civile.

Très cordialement.